

Emese Egedi-Kovács

Quelques remarques sur la langue de la traduction française dite d'Iviron de *Barlaam et Josaphat* (ms. Athon. Iviron 463)*

La particularité exceptionnelle du manuscrit Athon. Iviron 463 vient du fait qu'une ancienne traduction française occupe ses marges, de la première page jusqu'à la dernière. Paul Meyer a été le premier à attirer l'attention sur elle : en 1866 il publia quelques fragments du texte français¹, se limitant à 19 pages sur 270, celles qui avaient été photographiées par l'historien d'art Pierre Sevastianoff. D'après les quelques fragments qu'il put examiner, Paul Meyer considéra la traduction française comme exécutée au commencement du XIII^e siècle. Cependant, plusieurs éléments linguistiques, philologiques, paléographiques et codicologiques – décelés lors de notre analyse du manuscrit – semblent suggérer qu'elle soit plus ancienne, exécutée probablement peu après la préparation du codex, sinon à la même époque. Dans la présente étude, nous nous proposons de présenter quelques remarques sur la langue de ce texte inédit en ancien français, toutes issues de nos propres recherches².

En ce qui concerne le manuscrit Athon. Iviron 463, des recherches récentes³ ont prouvé qu'il fut préparé à la fin du XI^e siècle (vers 1075) dans le monastère Lophadion à Constantinople d'où plus tard, sans qu'on puisse dire exactement quand, il fut apporté au monastère d'Iviron du Mont Athos. Il comporte 135 feuillets de parchemin de 23 sur 17 cm, ornés de 80 enluminures magnifiquement élaborées, présentant une version abrégée en grec du roman de *Barlaam et Josaphat*, rédigée sur une seule colonne. Quant à l'écriture française dont

* Nos recherches sont soutenues par le projet OTKA NN 104456.

¹ MEYER, P., Fragments d'une ancienne traduction française de *Barlaam et Joasaph* faite sur le texte grec au commencement du treizième siècle. In : *Bibliothèque de l'École des chartes*. vol. 27, t. II, Paris 1866, 313–334.

² Je tiens à exprimer ma gratitude à Peter Schreiner, Edit Madas et Filippo Ronconi pour leurs conseils précieux.

³ D'AIUTO, F., Su alcuni copisti di codici miniati mediobizantini. *Byzantion* 67 (1997) 5–59.

les marges du codex sont entièrement chargées, il s'agit d'un travail élégant, exécuté visiblement par une seule main, dans une écriture carolingienne tardive, qu'on pourrait qualifier de « pré-gothique »⁴. Que ce soit à partir d'un texte grec que le traducteur a exécuté sa traduction, cela ne fait pas de doute : le texte français rend assez précisément l'original, présentant parfois même des traductions *verbum de verbo*⁵, alors que certains exemples suggèrent de manière évidente un passage direct du grec au français⁶. Toutefois, bien que le

⁴ Sur cette typologie graphique voir CHERUBINI, P. – PRATESI, A., *Paleografia latina. L'avventura grafica nel mondo occidentale*. Città del Vaticano 2010, ch. 34 et 35.

⁵ À titre d'exemple, nous citerons une expression qui figure au recto du feuillet 5 : « ... ἀνίσταται τις βασιλεὺς ἐν τῇ αὐτῇ χώρᾳ, ἄβενήρ μὲν τοῦνομα πολλοὶς δὲ κακοὶς συμπιγόμενος, τῆς Ἑλληνικῆς ὑπάρχων μοίρας καὶ σφόδρα περὶ τὴν δεισιδαίμονα πλάνην τῶν εἰδώλων ἐπισημένους ». Ici, la traduction française opte pour une version « transparente » : « ... il ot .i. roi del pais [qui fu apelés Avennir cil esto]it à la partie des Eleins e trop se tenoit es ydres e en la decevance des deables ».

⁶ Par exemple f. 4r : « Lors li seintimes Thomas qui estoit uns des doze deciples de Jesu Crist [fu en]voies en la terre d'Ynde por crier à ces gens le preechement de sauveté. » Ici, c'est le choix du verbe « crier » qui semble insolite du point de vue du contexte. La traduction latine, quant à elle, propose le mot « predicare » : « Inter quos etiam et sanctissimus Thomas, qui erat unus ex duodecim apostolorum collegio, direptus est predicare Indis salutare preconium Christi » (Nos citations en latin du roman de *Barlaam et Joasaph* proviennent toujours de l'édition suivante : *Hystoria Barlae et Iosaphat* [Bibl. Nacional de Nápoles, VIII.B.10.]. éd. GÁZQUEZ, J. M., Nueva Roma 5, Consejo Superior de investigaciones Científicas, Madrid 1997). Or, dans le texte grec nous trouvons le mot κηρύττων (« Τότε ὁ ἱερώτατος Θωμᾶς, εἰς ὑπάρχων τῶν δώδεκα μαθητῶν τοῦ Χριστοῦ, πρὸς τὴν τῶν Ἰνδῶν ἐξεπέμπετο χώραν, κηρύττων αὐτοῖς τὸ σωτήριον κήρυγμα ») du verbe κηρύττω qui signifie 'faire une proclamation en qualité de héraut' / 'annoncer à la criée' (κηρυξ signifiant 'toute personne qui annonce à haute voix'), ce qui semble servir d'explication au choix du terme français ; Ensuite, au verso du feuillet 25, dans le texte français on lit le verbe « croiser » signifiant dans ce contexte 'se laisser entraîner à' / 'se livrer à' : « E puis qu[and li om]e comencerent a munteplier roblierent deu e en pieurs malices croisoient e en mou[tes ma]nieres dev[er]nrent se[er]f de peche ». Dans le texte grec nous lisons le verbe προέκοψαν : « Ἦνίκα δὲ ἤρξατο πάλιν εἰς πλῆθος τὸ τῶν ἀνθρώπων γένος χωρεῖν, ἐπελάθοντο τοῦ θεοῦ καὶ εἰς χεῖρονα προέκοψαν ἀσεβείαν » [Lorsque le genre humain commença de nouveau à se multiplier, ils oublièrent Dieu et coupèrent (= se livrèrent à) de pires sacrilèges.] (Les traductions françaises du texte grec sont toujours de nous.) Le verbe προκόπτω qui veut dire dans cette phrase 'se livrer à', signifie sans 'couper d'abord' (du verbe κόπτω 'frapper à coups répétés' / 'frapper' / 'couper'). Or, parmi les sens du verbe français « croiser » figure précisément celui de 'couper', 'passer au travers de' ; Ensuite, dans plusieurs cas le traducteur utilise des formes francisées n'étant pas en usage à l'époque, ni en ancien français ni en latin, pour traduire certains mots grecs. Ainsi trouve-t-on le mot « filosofoient » qui reprend le terme grec φιλοσοφούντας : f. 17r : « Εἰπόν σοι καὶ πρότερον ὅπως ὁ πατήρ σου τοὺς σοφοὺς ἐκέλευς καὶ ἀσκητὰς ἀεὶ περὶ τῶν τούτων φιλοσοφούντας, οὓς μὲν ἀνέλεν, οὓς δὲ μετ' ὀργῆς ἐδίωξε, καὶ οὐκέτι γινώσκω τινα τοιοῦτον ἐν τῇ περιχώρῳ ταύτῃ. » Cf. f. 17r : « Je vos ai ja dit biau sire que vestres peres les a tos essillis les saaes e les religieux qui

traducteur ait eu selon toute apparence une connaissance bien solide du grec, voire du grec littéraire, sa traduction n'est pourtant pas exempte de quelques erreurs et d'imprécisions. Ainsi trouve-t-on l'adverbe grec ἀμέλει (qui signifie 'certes' / 'assurément' / 'sans doute') tout à fait mal compris par le traducteur : dans le texte français, le mot « amelei / amelis » semble désigner l'un des personnages du récit⁷. Notons qu'il s'agit certainement d'un personnage masculin (« cil »). Or, à notre connaissance, en français aucun prénom masculin dans cette forme n'est enregistré. En revanche, nous rencontrons dans les documents bilingues (latin-grec) de Sicile un certain *Amelinus* / *Hamelinus* d'origine normande (le nom *Amelinus* / *Hamelinus* nous semble être la version latine du nom *Amelei* / *Amelis*). Un *Amelinus Gastinellus* est en effet mentionné dans un diplôme comtal de 1094 comme lié à *S. Bartolomeo* de l'île de Lipari. Et c'est probablement ce même personnage qui, appelé Καμελινοσ Καστινοσ, procède avec Renaud de *Viers* (ou de *Biers*) et Nicolas, vicomte de Castronuovo (Palerme) au bornage des terres dont Roger I fait donation au prieuré de *S. Pietro* de Castronuovo en 1101. Le 11 mai 1142 *Hamelinus Guastinel* souscrit avec les plus hauts personnages de la cour une charte de Rocca, veuve de Guillaume de Craon. Et un Χαμίλιν Γαστινέλλ(οσ) est enfin mentionné dans le texte d'un diplôme de Roger II (6651/1143) et dans un acte de 1148 (Χαμίλιν Γαστενελ), avec son épouse *Laetitia*⁸. Si nous nous sommes concentrés si longuement sur cet *Amelinus*, c'est parce qu'il nous semble difficile de croire que le traducteur n'ait pas connu l'adverbe grec ἀμέλει. Nous avons, là, un doute et, peut-être,

de ces cho[ses f]ilosofoient. Li es uns a tués les autres hunteusement chaciés je nen sai mais nul en tout ce pais... ». Dans la traduction latine on lit dans ce même lieu le verbe « disputabant » : « Iam tibi antea fatus sum, quoniam genitor tuus sapientes uiros, qui de talibus semper cum hominibus disputabant, alios quidem ignibus tradidit alios abscisionibus atque sudibus suspendit. » Notons que la forme « philosopher » n'est enregistrée dans le français qu'à partir du xiv^e siècle (*Dictionnaire historique de la langue française*, éd. REY, A., Le Robert [Nouvelle édition], tome 2, 2012, 'philosopher'), si bien que, même si dans un contexte de traduction *verbum de verbo*, nous avons là la plus ancienne attestation de ce terme.

⁷ Ceci est manifeste notamment sur le recto du feuillet 15 : « Ἀμέλει οὐτωσὶ τὰς προόδους ποιουμένου εἶδεν ἐν μιᾷ τῶν ἡμερῶν, κατὰ λήθην τῶν ὑπηρετῶν, ἀνδρας δύο, ὧν ὁ μὲν λελωβημένος ἦν, τυφλὸς δὲ ὁ ἕτερος. » [Et ce fut certes ainsi qu'il sortait fréquemment, cependant un jour – à cause de l'imprudence de ses serviteurs – il vit deux hommes, l'un étant lépreux, l'autre aveugle.] C.f. f. 15r : « *Amelei* avoit à num cil qui estoit devant les autres. Une fois avint qu'il virent deux [homes] Li uns estoit m[es]iaiu] e li autres av[og]le. » ; f. 117v : « Li filz del roi e *amelis* depeucioi trestos ... ».

⁸ MÉNAGER, L.-R., Inventaire des familles normandes et franques émigrées en Italie méridionale et en Sicile (xi^e-xii^e siècles). In : *Roberto il Guiscardo e il suo tempo. Relazioni e comunicazioni delle prime giornate normanno-sveve* (Bari, 1973). Rome 1975, 362.

un indice : il pourrait s'agir d'une plaisanterie de la part du traducteur qui s'amuse à cacher dans son texte le nom d'un personnage réel, celui de son commanditaire, ou encore son propre nom⁹.

En ce qui concerne les caractéristiques de la langue et de la graphie¹⁰, nous pouvons constater que les éléments caractérisant la graphie des manuscrits vernaculaires d'avant le XIII^e siècle semblent bien apparaître dans le texte français du manuscrit d'Ivroun alors qu'on n'y décèle aucune des particularités propres aux textes plus tardifs. En outre, nous tenons également à faire remarquer des archaïsmes : il s'agit des résidus du plus-que-parfait latin, une forme verbale qui n'apparaît que dans les plus anciens textes français. Dans le texte d'Ivroun, nous avons jusqu'ici trouvé deux occurrences qui comprennent ce type de formes verbales :

f. 26r : Sa lignie muteplia [en la te]rre d'Egip[t]e [...] si furent s[er]vance [...] en E[gipte] [...] delivreret [par Moy]ses e Aaron h[ommes] seint e plein [de gra]ce de profeci[un e par] eus e les Egip[tiens] tormenta as[sez] e ceaus d'Irrael djuira parmi la¹¹ roge mer e Pharaon e les Egip[tiens] perdi que les aigues retournerent e les tuerent...

Le plus-que-parfait synthétique a pris, dans certaines langues romanes, la valeur d'un passé simple. Selon la constatation de Claude Buridant, « dans la langue des troubadours, il est employé dans des contextes hypothétiques, alors qu'en français il semble obsolète à l'époque de *Roland*, attesté rarement auparavant ». Ainsi en trouve-t-on 5 exemples dans la *Cantilène de sainte Eulalie*, 15 exemples dans *La Passion de Clermont*, 13 exemples dans la *Vie de saint Léger*, 3 exemples dans *La vie de saint Alexis*, et un seul exemple dans *Gormont et Isembart*. Les attestations se raréfient donc progressivement¹² et apparemment on ne rencontre plus ce temps verbal dans des textes écrits après la seconde moitié du XII^e siècle.

⁹ D'après les nombreux traits dialectaux normands, décelés par nous dans le texte français du ms. d'Ivroun, nous supposons que le traducteur anonyme fut probablement d'origine normande, issu soit de la Normandie, soit du sud de l'Italie ou de Sicile. Voir notre article : La traduction française de la version grecque dite d'Ivroun de *Barlaam et Joasaph*. À propos de l'édition critique en cours. In : *Investigatio Fontium*. ed. HORVÁTH, L. Eötvös József Collegium ELTE, Budapest 2014, 91–92.

¹⁰ L'orthographe française étant une notion beaucoup plus tardive, pour éviter tout anachronisme, nous nous permettons d'utiliser le terme « graphie » au lieu d'« orthographe ».

¹¹ Ici, le traducteur a écrit le mot « seche » qu'il a rayé ensuite.

¹² BURIDANT, CL., *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris 2000, 252–253.

Arrêtons-nous encore à quelques particularités lexicales du texte français, qui feraient en même temps figure d'hapax en ancien français, à ce qu'il nous semble. Tout d'abord, nous tenons à insister sur le terme *eleins* (cas sujet) / *elein* (cas régime) que le traducteur utilise à chaque fois pour traduire les mots Ἕλληγν / ἑλληγνικός. Dès l'Antiquité tardive, ces mots grecs, que rendaient le latin *paganus*, signifiaient 'païen'. En revanche, s'il était question du peuple hellénique, on se servait en latin de l'adjectif *Graecus* (du grec Γραικός). C'est cet usage qui fut repris dans l'ancien français. S'il s'agissait du peuple hellénique, les auteurs utilisaient l'adjectif *griu* / *greu* / *griois* / *grézois*, des formes issues du latin *Graecus*. Notons qu'à cette époque les mots « hellène / hellénique » n'existaient pas encore¹³. Or, si notre traducteur utilise le terme *elein* (forme francisée du grec Ἕλληγν / ἑλληγνικός), c'est qu'il suit très probablement un usage linguistique local, à notre avis celui des Latins d'Italie du sud ou des Latins vivant à Constantinople¹⁴. Il faut en outre noter un phénomène intéressant. Dans notre texte, le mot « Dieu », au singulier, désignant « le Dieu chrétien », se présente à chaque fois sous les formes graphiques *deus* (cas sujet) / *deu* (cas régime). En revanche, lorsqu'il s'agit des dieux païens, au pluriel, l'auteur se sert systématiquement des formes graphiques *dio* (cas sujet) / *dios* (cas régime). Voici un extrait du texte – transcription du verso du feuillet 78 – dans lequel on peut lire à la fois les mots *elein* et *dio* :

... a]partient a la verté e qui a la fauseté. Aperes chose nos est sire rois que tro[is lignies] d'omes sunt en cest monde. Li un sunt cil qui sunt acilin a ceaus que nos apeluns dios e li [jueu e li crest]ien. E cil qui [serven]t pluseurs dios [sunt] en trois ligni[es : caldeu] e elein e egip[tien qu]i furent premi[er ense]gneur a totes [les popl]es qui se tienent [au]s dios e qui les ao[rent].

¹³ Ces dérivés qui existent aujourd'hui dans la langue française (hellène < *Hellén*, *Hellénos*, 1681 ; hellénique < *hellénikos*, 1712), n'y sont entrés – selon le témoignage du dictionnaire étymologique (*Dictionnaire historique de la langue française*, [n. 6] t. 2, 'hellène', 'hellénique') – qu'après 1681.

¹⁴ Bien que le terme « Ellinas / Ellines » soit également inconnu dans le latin, nous le trouvons dans la traduction latine de *Barlaam et Joasaph*, censée être la première, ainsi que dans une dédicace d'un certain Léo, hagiographe d'Italie du Sud : « Ipsi uero iterum qui plures deos uenerantur, in tria diuidunt genera: Chaldeos et Ellinas atque Egiptios. (...) Deinde itaque ueniamus ad Ellines, ut inspiciamus quid ergo sciunt deum. (...) Errore maximo errauerunt itaque Egiptii Chaldaeique et Ellines, tales constituentes deos et agalmata eorum facientes, deificantes ydola surda atque insensata. » (*Hystoria Barlae et Iosaphat*, cap. XXVII.) ; « ... humilis interpres latinorum ac ellinorum ... » (cité par DOLBEAU, F., Le rôle des interprètes dans les traductions hagiographiques d'Italie du sud. In : *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*. Textes réunis par CONTAMINE, G., Éditions du CNRS 1989, 146).

Do]n conisuns li quel [sunt] a la verté e [li quel a la] fauseté. Car [li caldeu] qui un[c] ne vi[rent deu] furent deçut [par form]es del ciel e se [mirent] a servir les cri[aturs] ançois que le cri[ator. E] firent beles yma[ges] e mirent nuns e [de ciel] e de terre e de mer [e de sol]eil e de lune e des [autr]es signes e lor fi[rent t]emples e les aoroi[ent e le]s nomoient dios [e g]uardent chie[rem]ent que li larrun [n']enblent e n'unt sens [con]oistre que cil qui voit soit plus haus [qu] an qu'il voit e que li cri[ator]s est plus grans que ce qui est fait. E puis que cil dio ne poent aus mimes sauver coment puent [...].

Le texte grec ne présente aucune distinction : c'est toujours le mot θεός qui est utilisé. Ici, ce qui nous semble le plus intéressant, c'est évidemment l'usage particulier qui consiste à utiliser des radicaux différents au singulier et au pluriel pour le même mot, sans doute pour pouvoir distinguer le Dieu chrétien des dieux païens. Toutefois, la forme graphique *dio* ne nous semble pas pour autant évidente : dans l'ancien français, c'est surtout les formes *deu* / *deus* qui furent en usage. D'où cette forme pourrait-elle donc provenir ? Serait-elle issue de Διός, génitif de Ζεύς (Zeus) ? Ou bien, s'agit-il d'une forme mixte des mots latins *deus* ('dieu') et *divus* ('divin' / 'dieu' / 'divinité') ? Ou serait-elle une alternative graphique de la forme provençale *diu* ? Une quatrième hypothèse nous conduirait vers le très ancien français. Dans le manuscrit de la *Séquence de Sainte Eulalie*, le mot « Dieu » apparaît sous une forme abrégée, *dō* (*d* + *o* surmonté d'un tilde) que la plupart d'éditions résolvent par *deo*¹⁵ (certaines par *dom*¹⁶). Ce *dio* dans notre texte conserverait-il une forme archaïque propre aux plus anciens textes ? Par ailleurs, dans notre texte, les graphies *i* et *e* semblent interchangeable (p. ex. : *crisien* / *crestien*). Et finalement une dernière hypothèse : ce mot aurait-il été emprunté à l'italien (ou plutôt au « latin » parlé en Italie à cette époque-là) ? C'est en effet dans l'italien que le mot latin *deus* a survécu sous la forme *dio*. En fait, ces trois dernières hypothèses ne sont pas mutuellement exclusives : les formes lexicales du très ancien français (tout comme celles du provençal) montrent souvent une similitude avec l'italien. Parenté due certainement au fait que celui-ci ne s'était pas encore tant éloigné du latin (vulgaire), alors que l'italien présente le plus de ressemblances avec la langue mère parmi toutes les langues romanes.

¹⁵ Voir *Elnonensia. Monuments des langues romane et tudesque dans le IX^e siècle*. publ. par FALLERSLEBEN, H. de, trad. par WILLEMS, J. F., Gand 1837, 6 ; BIEDERMANN-PASQUES, L., Approche du système graphique de la *Séquence de sainte Eulalie* (deuxième moitié du IX^e siècle). In : *Presencia y renovación de la lingüística francesa*. Ediciones Universidad de Salamanca 2001, 37 ; BERGER, R. – BRASSEUR, A., *Les Séquences de Sainte Eulalie*, Genève 2004, 63.

¹⁶ Voir notamment DION, M.-P., *La Cantilène de sainte Eulalie. Actes du colloque de Valenciennes*. Lille – Valenciennes 1990, 16–17.

Si dans notre étude nous avons attiré l'attention sur des *hapax*, des mots inusités dans l'ancien français, il nous semble nécessaire de souligner la nature de 'hapax' du manuscrit lui-même : certes, il ne s'agit pas d'un *hapax legomenon* mais, pour ainsi dire, d'un *hapax poioumenon*, au sens où on ne connaît aucun autre manuscrit byzantin dont les marges hébergent une traduction intégrale, ni aucun autre document témoignant d'une activité de traduction du grec vers le français à l'époque à laquelle il nous semble que celle-ci peut être référée.

Pour conclure, nous pouvons constater que tous ces phénomènes lexicaux semblent bien nous conduire dans une même direction : cette traduction française atteste l'influence d'un certain milieu local linguistiquement très diversifié, probablement celui des communautés de Latins établis à Constantinople, parmi lesquels on trouve des Pisans, des Vénitiens, des Génois, des Amalfitains et sans doute aussi des Normands. Il nous semble donc qu'une touche interculturelle ne concerne pas seulement le roman de *Barlaam et Joasaph*, mais aussi le manuscrit qui le contient. Quoiqu'il en soit, ce nouveau texte en ancien français semble un monument précieux, pouvant apporter de nouveaux éléments à nos connaissances concernant non seulement la formation et l'histoire de la langue française mais aussi peut-être la situation géolinguistique au Moyen Âge.